

Image not found or type unknown



jugement pour remboursement

Par **SAB76**, le **06/03/2012** à **21:09**

je viens d'avoir la décision du tribunal de commerce de Créteil de rembourser deux véhicules auquel je me suis porté en caution solidaire la somme est énorme 60000euros au total. je suis marié (séparation des biens) avec 3 enfants et locataire, sans revenu actuellement qu'est ce qu'on risque de me saisir sachant que ma femme travaille, et est ce que j'ai le droit de demander surendettement
merci de votre réponse